

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Marché public relatif à l'organisation d'un événement et à la communication associée

Référence de la consultation : 4197062 // 2025_02_Events_velo_Grande Région

Nom et adresse de l'acheteur public :

Meuse Attractivité

Centre d'affaires Cœur de Meuse - ZID Meuse TGV

F-55220 Les Trois Domaines

03 29 45 78 40

g.moizan@lameuse.fr

Article 1 : Objet de la consultation

Dans le cadre du projet Slowtourisme en Grande Région, Meuse Attractivité, le GEIE Destination Ardenne et la Maison du Tourisme de Gaume souhaitent confier à un prestataire de service la réalisation d'une campagne de communication à compter de novembre 2025 et pour une durée de 2 ans, mettant en avant les aspects liés aux valeurs du slowtourisme de la destination Ardenne Meuse (Province de Luxembourg et Province de Liège pour la partie Ardenne et le département de la Meuse), avec un accent particulier sur le vélotourisme, cœur du projet Interreg.

En effet, l'objectif du projet Slowtourisme en Grande Région est de densifier le réseau cyclable entre les régions de l'Ardenne (province de Luxembourg et de Liège) et le département de la Meuse. Afin de renforcer la notoriété et l'attractivité de cette destination transfrontalière auprès d'une clientèle jeune, urbaine, habituée aux courts séjours répétés au sein de destinations proches invitant à la déconnexion et au lâcher prise, nous recherchons une communication pouvant toucher la cible des 25-45 ans, seuls, en couple ou en famille avec de jeunes enfants. La mise en avant de la pratique du vélo de loisir, allié avec la découverte des territoires (Grands sites, paysages, activités outdoor) et la gastronomie locale invitant à venir partager une expérience conviviale et inoubliable est recherchée.

Article 2 : Description des prestations

Les prestations demandées dans le cadre de ce marché comprennent, sans que cette liste soit limitative :

1. Communication et promotion :

- Élaboration d'un plan de communication avant, pendant et après l'événement.
- Création des supports de communication
- Gestion de la communication digitale (réseaux sociaux, e-mailing, etc.).
- Relations presse et gestion des contacts médias et influenceurs.

2. Organisation de l'événement :

- Élaboration du programme de l'événement.
- Gestion des intervenants, des invités et de la logistique.
- Mise en place de l'infrastructure nécessaire (scène, stands, matériel audiovisuel, etc.).

3. Suivi post-événement :

- Évaluation de l'impact de l'événement.
- Réalisation de supports de bilan et de remerciements.

Article 3 : Critères de sélection des offres

Les offres seront jugées en fonction des critères suivants :

1. Valeur technique de l'offre (50 %) :

- Qualité du plan de communication proposé.
- Pertinence et créativité de la proposition d'organisation de l'événement, respect du cahier des charges, compréhension de l'esprit d'évènement.
- Expérience et qualifications de l'équipe en charge de l'organisation et de la communication.

2. Prix de l'offre (40 %) :

- Coût global de l'organisation de la communication et de l'événement, en conformité avec le budget alloué.

3. Délais d'exécution (10 %) :

- Respect des délais de préparation et de mise en œuvre de l'événement, caractère réaliste du retroplanning avant évènement.

Article 4 : Conditions de participation

Les candidats doivent répondre aux conditions suivantes pour pouvoir participer :

1. **Capacité juridique** : Le candidat doit être une entreprise légalement constituée, inscrite au registre du commerce ou tout autre registre pertinent.
2. **Capacité financière** : Le candidat doit justifier de sa capacité financière à réaliser les prestations demandées par des documents comptables (bilan, extrait K-Bis, etc.).
3. **Expérience et références** : Le candidat doit fournir des références similaires en matière d'organisation d'événements et de communication, avec des exemples de projets réalisés.

Article 5 : Modalités de soumission des offres

Les candidats doivent remettre leurs offres conformément aux modalités suivantes :

1. **Date limite de soumission** : Les offres doivent être soumises avant le 31 mai 2025 à 16h.
2. **Mode de soumission** :
 - Les offres peuvent être envoyées par voie électronique à l'adresse mail suivante : g.moizan@lameuse.fr
 - Les offres peuvent également être remises sous format papier, à l'adresse suivante : Meuse Attractivité, Centre d'affaires Cœur de Meuse, ZID Meuse TGV, 55220 LES TROIS DOMAINES.
3. **Contenu de l'offre** : L'offre doit comprendre les documents suivants :
 - Formulaire DC1 (Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants),
 - Formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement),
 - Un document détaillant la méthodologie et le plan d'action pour l'organisation de l'événement et la communication.
 - Un devis détaillé avec le coût global et les coûts détaillés des prestations proposées (détail du coût de la communication et du coût de l'organisation de l'évènement).
 - Les pièces administratives demandées (extrait K-Bis, attestation fiscale, assurance, registre des bénéficiaires effectifs, etc.).

Article 6 : Modalités d'ouverture et d'évaluation des offres

1. **Ouverture des offres** : Les offres seront ouvertes le 3 juin au centre d'affaires Cœur de Meuse, ZID Meuse TGV, 55220 LES TROIS DOMAINES.
2. **Évaluation des offres** : Une commission d'appel d'offres examinera les propositions reçues selon les critères définis à l'Article 3.

Article 7 : Informations complémentaires

Pour toute demande d'information complémentaire, les candidats peuvent adresser leurs questions par écrit à l'adresse suivante : g.moizan@lameuse.fr. Les réponses seront envoyées à tous les candidats potentiels afin d'assurer l'égalité de traitement.

Article 8 : Confidentialité

Les candidats doivent s'engager à respecter la confidentialité de toutes les informations obtenues dans le cadre de cette consultation, et à ne les utiliser que pour la préparation de leur offre.

Article 9 : Recours

En cas de contestation ou de désaccord sur le présent marché, les candidats peuvent formuler un recours devant la commission d'appel d'offres ou, en cas de désaccord persistant, devant le tribunal administratif compétent.

Fait à Les Trois Domaines, le 15 avril 2025